



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2021 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M Eric BARRUET, Mme Aude DEFOSSEZ, Mme Elisabeth BEBEN, M Jean-Pierre WRZUCHOL, Mme Virginie LEHMANN, M François LAURENT, Mme Isabelle JADAS, M Teddy PEZANT, Mme Nadège ROELEN, M Médéric PARROT, M Patrick RODRIGUEZ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) : Mme Catherine HIEGEL ayant donné procuration à M Médéric PARROT.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Isabelle JADAS.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 15 février 2021.
- Budget communal et assainissement :
 - Vote du compte administratif 2020.
 - Vote du compte de gestion 2020.
 - Affectation du résultat 2020.
 - Vote du budget primitif 2021.
- Budget communal :
 - * Votes des taux des 2 taxes 2021.
- Délibération mandats irrécouvrables.
- Délibération Pass Loisirs et Pass Séniors.
- Délibération aide rentrée en 6^{ème}.
- Délibération bons maisons fleuries.
- Délibération suppression et création d'emploi.
- Délibération syndicat des eaux.
- Délibération du prix de l'heure pour remboursement du personnel mis à disposition pour la CCPOH.
- Délibération dépôt des dossiers de demandes de subventions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2021.

Remarque de M Patrick RODRIGUEZ concernant le nom de l'Entreprise (RODRIGUEZ), rue de Villette, qui porte le même nom.

M Patrick RODRIGUEZ ne souhaite pas qu'il y ait confusion entre la société et lui-même.

Monsieur le Maire suggère de remplacer le nom RODRIGUEZ par, le gérant.

M Médéric PARROT, mentionne que le procès-verbal ne reflète pas la réalité, qu'il n'a pas évoqué le personnel municipal mais des élus concernant la gratuité de la salle des loisirs, rue du Lavoir.

Celui-ci est approuvé à la majorité.

Pour : 12.

Contre : 3

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.
(Délibération n°2021-01-12/04)

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures du compte administratif 2020 et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2020	946 264.48		197 899.42	
RAR 2020				F 29 534.00
REPORT 2019	/		217 269.95	
TOTAL DES DEPENSES	A 946 264.48		c 415 169.37	
RECETTES 2020	1 053 440.48		356 140.86	
SOIT UN EXCEDENT 2020		107 176.00		
REPORT 2019	212 418.57			
TOTAL RECETTES	B 1 265 859.05		D 356 140.86	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EX 2020	B-A +319 594.57		c-D -59 028.51	
TOTAL CUMULE	E 260 566.06			
TOTAL CUMULE + RAR	E-F 231 032.06			

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par le doyen de séance, Monsieur Jean-Pierre WRZUCHOL.

Vote pour 14.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020.
(Délibération n°2021-02-12/04)

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion affiche des résultats identiques au compte administratif 2020.

Vote pour : 15.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020.
(Délibération n°2021-03-12/04)

Après examen des résultats 2020 rappelés ci-dessous,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
EXCEDENT		319 594.57
DEFICIT (001) RI 356 140.86-DI 197 899.42 = 158 241.44 - déficit 2019 217 269.95 =	59 028.51	
RAR DEPENSES	29 534.00	
RAR RECETTES	/	
RESULTAT	88 562.51	

Le conseil municipal décide d'affecter à l'investissement (c/1068) 88 562.51 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2021 est donc ramené à la somme de 231 032.06 € (002).

Vote pour : 15.

VOTE DES TAUX DES 2 TAXES.
(Délibération n°2021-04-12/04)

Taux de référence 2021 :

- Taxe foncière (bâti) de la commune : 42.04 % soit le taux communal de 20,50 % + le taux départemental 21,54 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 52 %.

Les membres du conseil municipal décident de maintenir les taux ci-dessus

Vote pour : 15.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.
(Délibération n°2021-05-12/04)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 225 468 €

Recettes : 1 225 468 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 453 223 €

Recettes : 453 223 €

Monsieur Philippe POULAIN propose différentes solutions pour équilibrer le budget :

- Augmenter les impôts locaux.

- Réduire les dépenses.
- Recourir à un prêt.

Il a été décidé de créer une ligne de trésorerie pour équilibrer le budget primitif et Monsieur le Maire a rappelé que s'il y avait recours à un emprunt, les membres du conseil municipal en seraient avertis.

Vote pour : 12.

Abstention : 3.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT.
(Délibération n°2021-06-12/04)**

Les membres du conseil municipal ont vérifié les écritures et les résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2020	899.12		26 333.93	
RAR 2020				F
REPORT 2019			48 642.02	
TOTAL DES DEPENSES	A 899.12		c 74 975.95	
RECETTES 2020	28 749.23		49 541.14	
SOIT UN EXCEDENT 2020		27 850.11		
REPORT 2019	23 418.56			
TOTAL RECETTES	B 52 167.79		D 49 541.14	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EX 2020	B-A 51 268.67		C-D -25 434.81	
DIFFERENCE	E 25 833.86			

Monsieur le Maire quitte la séance et la Présidence est assurée par le doyen de séance, M Jean-Pierre WRZOCHOL.

Vote pour 14.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
2020.
(Délibération n°2021-07-12/04)**

Après examen des comptes du trésorier, le compte de gestion du budget annexe assainissement affiche des résultats identiques au compte administratif 2020.

Vote pour : 15.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020.
(Délibération n°2021-08-12/04)

Après examen des résultats 2020 rappelés ci-dessous,

RAPPEL DES RESULTATS :

Fonctionnement (excédent) : 51 268.67 €.

Investissement (déficit) : - 25 434.81 € (001).

RAR dépenses et recettes : NEANT

Il est décidé d'affecter à l'investissement (c/1068) **25 434,81 €**.

L'excédent de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2021 est donc ramené à (c/002). **25 833,86 €**.

Vote pour 15.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021.
(Délibération n°2021-09-12/04)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 50 833 €

Recettes : 50 833 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 76 268 €

Recettes : 76 268 €

Vote pour : 15.

MANDATS IRRECOUVRABLES.
(Délibération n°2021-10-12/04)

Suite à un pointage avec le Trésorier Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la somme de 704.57 € à l'article 6541, créances en non-valeur composée comme suit :

- SODIMAX	38.37 €.
- SFR BUSINESS	81.98 €
- SFR BUSINESS	32.98 €
- Orange fibre	51.24 €
- Européan Caducee Consulting :	500.00 €
Pour un total de	704.57 €

Vote pour : 15.

**PASS LOISIRS ET PASS SENIORS.
(Délibération n°2021-11-12/04)**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de revaloriser les Pass loisirs et Seniors à compter du 1^{er} septembre 2021 et de verser aux différentes associations 20 € au lieu de 15 €/adhérent domiciliés à Saint-Martin-Longueau.

Pour 2021, dès le vote du budget, Le Club des Mésanges se verra créditer la somme de 20 € pour une nouvelle demande d'adhésion, l'association fonctionnant en année civile.

Vote pour : 15.

**ATTRIBUTION D'UN BON (FOURNITURES SCOLAIRES) AUX ELEVES DE LA
COMMUNE LORS DE LEUR PASSAGE EN 6^{ème} .
(Délibération n°2021-12-12/04)**

Les membres du conseil municipal décident d'attribuer à chaque élève de la commune lors de son passage en 6^{ème}, un bon pour achat de fournitures scolaires d'un montant de 50 €.
Plusieurs propositions sont faites concernant le lieu de retrait des fournitures scolaires.

Vote pour : 15.

**ATTRIBUTION DES PRIX AUX GAGNANTS DES CONCOURS DES MAISONS
FLEURIES.
(Délibération n°2021-13-12/04)**

Dans le cadre du concours des maisons fleuries, le conseil municipal vote les montants des prix traduit sous forme de bon d'achat chez un fleuriste.

1^{er} prix : 100 €
2^{ème} prix : 80 €
3^{ème} prix : 60€

Vote pour : 15.

**SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI.
(Délibération n°2021-14-12/04)**

Monsieur le Maire annonce le départ par voie de mutation à Roye de l'agent du patrimoine à 25h/35^{ème} pour le 31 mai prochain et propose de supprimer ce poste et d'en créer un à 17h30mn correspondant à la future organisation du service.

En effet, l'adjoint du patrimoine à 35/35^{ème} devait piloter le projet de mise en place des médiathèques en réseau du territoire, cette mission sera sous cette mandature dirigée par la CCPOH en partenariat avec la région et la MDO (Médiathèque Départementale de l'Oise).

Le poste d'adjoint administratif à 10 h est également appelé à être supprimé, le profil de l'emploi ayant évolué compte tenu des nombreuses mises en place des procédures liées à la dématérialisation et montage des dossiers.

Il est proposé :

La suppression des postes en préservant globalement le même volume d'heure de 35 h.

- Adjoint du patrimoine pour 25h/hebdomadaires.
- Adjoint administratif pour 10h/hebdomadaires.

Il conviendra de demander l'avis du service compétent du Centre de Gestion avant validation définitive de la suppression.

La création des postes :

- Adjoint du patrimoine pour 17h30mn/hebdomadaires.
- Adjoint administratif pour 17h30mn/hebdomadaires.

Vote pour : 15

**SYNDICAT DES EAUX.
(Délibération n°2021-15-12/04)**

Modification des statuts du syndicat des eaux qui devient syndicat mixte des eaux de la région de Saint-Martin-Longueau. Les représentants des communes de Saint-Martin-Longueau, Les Ageux et Bazicourt ont été nommés au sein de leur conseil municipal, par contre ceux des communes de Chevières et Houdancourt ont été nommés au sein de la CCPE (Communauté de communes de la Plaine d'Estrées), la compétence ayant été transférée depuis le 1^{er} janvier dernier.

Vote pour : 15

**TAUX HORAIRE POUR PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA CCPOH.
(Délibération n°2021-16-12/04)**

Il est proposé de fixer à 15.90 €/h le remboursement par la CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte) à la commune pour les heures effectuées au titre du périscolaire matin et soir et de la restauration scolaire du mercredi loisirs par un agent de la commune mis à disposition à la CCPOH.

Vote pour : 15

**DEPOT DOSSIER DEMANDE SUBVENTION ETANCHEITE TOITURE SALLE
POLYVALENTE DETR ET/OU DSIL.
(Délibération n°2021-17-12/04)**

Monsieur le Maire propose qu'un dossier soit déposé auprès du Préfet pour la rénovation énergétique (étanchéité de la toiture de la salle polyvalente) au titre de la DETR et/ou la DSIL pour un montant H.T de 56 052 €. Les crédits concernant ces travaux sont inscrits au BP 2021.

Vote pour : 15

Pour information, la CCPOH va attribuer aux communes, dans le cadre d'un fond de concours une aide financière d'environ 7 000 € pour un projet, Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers cavurne, columbarium et reprises de concessions.

**DEPOT DOSSIER DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL POUR ETANCHEITE DE LA TOITURE DE LA SALLE
POLYVALENTE.
(Délibération n°2021-18-12/04)**

Monsieur le Maire propose qu'un dossier soit déposé auprès du Conseil Départemental pour la rénovation énergétique (étanchéité de la toiture de la salle polyvalente) pour un montant H.T de 56 052 €

Vote pour : 15

INFORMATIONS DIVERSES

Occupation de des gens du voyage :

Dépenses prises en charge par la CCPOH à l'occasion de la présence sur la plaine de jeux, des gens du voyage en juillet 2020.

- Frais d'huissier :	3 841 €.
- Frais d'avocat :	1 200 €.
- Frais de collecte et traitement des déchets :	2 901 €.
Soit un total de :	7 942 €.

Suite à la seconde occupation des gens du voyage sur le parking extérieur de la plaine de jeux, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils ont laissé une enveloppe de 100 €/espèce (un reçu leur a été délivré) destinés à la coopérative scolaire de Saint-Martin-Longueau.

Arrêt de bus :

M Jean-Pierre WRZOCHOL a rencontré un responsable du service transport scolaire du conseil régional qui fera un rapport détaillé des arrêts de bus, pour éventuellement modifier les emplacements de ceux qui présentent une certaine dangerosité

Travaux pour installation d'un radar sur la RD 1017, route de Flandres :

Malgré la correspondance de Monsieur le Maire auprès de la Préfète sur le manque de concertation, les travaux ont débuté.

Immo-France :

La société Immo-France a déposé une demande de permis pour la construction de 4 maisons, rue du Marais mais actuellement, le terrain devra au préalable subir une série de fouille archéologique, compte tenu de cette nouvelle disposition complémentaire, le projet n'aboutira éventuellement pas.

Projet restauration scolaire/périscolaire :

L'ADTO (Association Départemental des Territoires de l'Oise) – SAO (Société d'Aménagement de l'Oise) a lancé la procédure de consultation, les cabinets d'études d'architectes pourront se présenter sur le site afin de visualiser l'emplacement.

Le retour des propositions sont attendus mi-mai auprès du service chargée de l'instruction.

Permis de construire rue de l'Eglise (ancienne ferme Bourgeois) :

Le permis de lotir a été déposé, la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) doit se prononcer sur le diagnostic relatif aux éventuelles fouilles.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Eric BARRUET	Aude DEFOSSEZ
Elisabeth BEBEN- MARQUE	J-Pierre WRZOLCHOL	Virginie LEHMANN	François LAURENT	Isabelle JADAS
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Catherine HIEGEL	Patrick RODRIGUEZ
		Pouvoir de Catherine HIEGEL	Pouvoir à Médéric PARROT	